



## LES LIENS VERS LES BOFIP EN CONSULTATION PUBLIQUE

A JOUR AU 15 octobre 2014

### Plus-values sur biens meubles incorporels

BOI-RPPM-PVBMI-20141014

#### Titre 1 : Champ d'application

##### Chapitre 1 : Opérations imposables

Section 1 : Cessions et opérations assimilées

Section 2 : Profits réalisés à titre occasionnel, sur les marchés à terme, sur les marchés d'options négociables et sur les opérations de bons d'options

Section 3 : Distributions imposables dans la catégorie des plus-values mobilières

Section 4 : Dons de titres de sociétés admis aux négociations sur un marché réglementé au profit de certains organismes d'intérêt général

##### Chapitre 2 : Opérations exonérées

###### **Sur le régime du sursis d'imposition**

**Sur le régime du sursis d'imposition** prévu à l'[article 150-0 B du code général des impôts\(CGI\)](#) applicable à certaines opérations d'échange de titres.

Pour plus de précisions sur les conditions d'application et les conséquences du sursis d'imposition, il convient de se reporter au [BOI-RPPM-PVBMI-30-10-20](#).

###### **Sur le régime des impatriés.**

Les personnes physiques impatriées qui bénéficient, jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur prise de fonctions en France, d'une exonération d'impôt sur le revenu à raison de certains éléments de leur rémunération d'activité, bénéficient également, au cours de la même période, d'une exonération d'impôt sur le revenu à hauteur de 50 % des gains réalisés lors de la cession de titres détenus à l'étranger. Corrélativement, les moins-values réalisées lors de la cession de ces titres ne sont imputables qu'à hauteur de 50 % de leur montant ([CGI, art. 155 B, II](#)). Pour plus de précisions sur ce dispositif, il convient de se reporter au [BOI-RSA-GEO-40-10-30-30](#). Sur l'application de l'abattement pour durée de détention prévu au 1 de l'article 150-0 D du CGI à ces plus ou moins-values, il convient de se reporter au [BOI-RPPM-PVBMI-20-20](#).

##### Chapitre 3 : Personnes imposables

**Titre 2 : Base d'imposition**

**Titre 3 : Modalités d'imposition**

**Titre 4 : Obligations déclaratives**

**Titre 5 : Impositions liées au transfert du domicile fiscal hors de France (Exit tax)**

**Chapitre 1 : Imposition immédiate de certaines plus-values latentes lors du transfert du domicile fiscal hors de France intervenu depuis le 3 mars 2011**

**Chapitre 2 : Imposition immédiate des créances trouvant leur origine dans une clause de complément de prix lors du transfert du domicile fiscal hors de France intervenu depuis le 3 mars 2011**

**Chapitre 3 : Imposition immédiate de certaines plus-values en report lors du transfert du domicile fiscal hors de France intervenu depuis le 3 mars 2011**

**Chapitre 4 : Impositions lors du transfert du domicile fiscal hors de France intervenu entre le 9 septembre 1998 et le 31 décembre 2004**

**Titre 6 : Régimes spécifiques d'imposition des sommes ou valeurs auxquelles donnent droit les parts ou actions de "carried interest"**

**Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement**